



Objet : Réunion du Conseil de Justice Environnementale – Réunion en présentiel avec une option virtuelle – le 11 juin 2026

Cher Acteur de la Justice Environnementale,

Le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) convoque le Conseil de Justice Environnementale (EJC) pour sa prochaine réunion le **jeudi 11 juin 2026 à 18h30 (HNE)**. Les membres du conseil discuteront des micro-réseaux et de Décret exécutif relatif à l'approvisionnement en énergie. Une partie désignée de la réunion sera réservée aux commentaires généraux du public.

Veillez vous inscrire à la réunion en utilisant ce lien :

https://www.zoomgov.com/webinar/register/WN_opu8sC1lRF2KgC28H9u5Fw

Logistique. Cette réunion se tiendra en présentiel au Hitchcock Center for the Environment, avec une option virtuelle via Zoom. La durée de la réunion est estimée à 90 minutes. Le bâtiment est situé au 845 West St, Amherst, MA 01002. Il peut être atteint via les bus 31, 38, 38NS et 39 (voir [le guide des bus](#)). Pour obtenir un itinéraire en voiture, veuillez consulter [ce lien](#). Des places de stationnement seront disponibles sur le parking situé à côté du centre.

Services d'interprétation. L'espagnol, le mandarin, le vietnamien, le créole haïtien, le créole capverdien, le portugais et la langue des signes américaine (ASL) seront proposés virtuellement via Zoom. Des services d'interprétation en espagnol, en mandarin, en cambodgien et en créole capverdien seront disponibles sur place. Si vous avez besoin d'une interprétation dans une autre langue spécifique, ou de tout aménagement supplémentaire, veuillez mentionner cette demande dans un e-mail meetings@erg.com. Les demandes doivent être soumises 48 heures avant le début de la réunion.

Pour obtenir ces renseignements en anglais grand format ou en braille, appelez 1-877-623-6765. TTY : 1877-623-7773.

Loi sur les Réunions Publiques. Le Conseil de Justice Environnementale fonctionne en vertu de la Loi sur les Réunions Publiques [<https://www.mass.gov/the-open-meeting-law>] et est ouvert aux membres du public qui souhaitent observer ses réunions officielles.

Plus d'informations sur l'EJC : L'EJC est un conseil nommé par le Gouverneur pour conseiller et formuler des recommandations au Secrétaire de l'EEA en matière des politiques et normes pertinentes pour atteindre les principes de justice environnementale. De tels principes sont définis par la loi de l'État comme des « principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. » La loi est énoncée à l'Article 62L sur ce lien : [<https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8>].

Des informations supplémentaires sur l'EJC, les réunions à venir et les enregistrements des réunions passées sont disponibles ici : <https://www.mass.gov/orgs/environmental-justice-council>. Veuillez cliquer sur « Sélectionner la langue » en haut à droite de la page Web pour traduire la page.

Merci,

María Belén Power
Sous-secrétaire à la Justice Environnementale et à l'Équité
Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales